

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL138

présenté par
M. Didier Paris, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, avant le mot :

« titres »,

insérer le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.